

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 19-404-1930 modifiant les tarifs de l'indemnité journalière de mission et de l'indemnité de zone attribuées aux inspecteurs des colonies.

n° 19-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

VISAS

Vul'ordonnense organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arreté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les comditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vule décret du 5 juin 1930, modifiant les tarifs de l'indemnité journalière de mission et de l'indemnité de zone attribuées aux inspecteurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 5 juin 1930 susvisé, modifiant les tarifs de l'indemnité journalière de mission et de l'indemnité de zone attribuées aux inspecteurs des colonies. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.